

**République Française****Ville de Draguignan****N° 2021-140**

<b>Membres</b>		
<b>Membres afférents au Conseil Municipal</b>	<b>Membres en exercice</b>	<b>Votants</b>
39	39	38

**RÉTROCESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AO N° 187 AU PROFIT DU  
PROPRIÉTAIRE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AO N° 165, SITUÉES 204  
AVENUE DU 4 SEPTEMBRE À DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 24 novembre 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 24 novembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

**PROCURATIONS :**

CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, HUGUES BONNET à RICHARD STRAMBIO, BERNARD BONNABEL à STÉPHAN CÉRET JACQUET, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE à DANIELLE ADOUX COPIN, JEAN-PIERRE SOUZA à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI à CHRISTIAN MAMECIER, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

**ABSENTS :**

CAMILLE DIQUELOU

**Secrétaire de Séance :**

GRÉGORY LOEW

**Publié le : - 1 DEC. 2021**

**RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI**

VU l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Depuis le 16 septembre 2020 la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AO n° 191, 186 et 187 provenant de la division de la parcelle cadastrée section AO n° 167 qui a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance situées 204 avenue du 4 septembre à Draguignan.

Dans l'acte d'acquisition signé le 16 septembre 2020 il est précisé que les parcelles cadastrées section AO n° 186 et 187 à usage de stationnement sont attribuées à titre de jouissance exclusive aux propriétaires des parcelles voisines cadastrées section AO n° 166 et 165 et doivent faire l'objet d'une rétrocession à leur profit. L'acquéreur déclarait être parfaitement informé de la situation concernant lesdites parcelles et vouloir faire son affaire personnelle de la rétrocession à intervenir, le tout à ses frais exclusifs.

Par un courriel en date du 16 juin 2021, Maître Géraldine MICHEL chargée de la vente de la parcelle AO n° 165 a sollicité la Commune afin de procéder à la rétrocession de la parcelle AO n° 187 comme précisé dans l'acte d'acquisition sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

**À L'UNANIMITÉ**

- approuve la rétrocession de la parcelle cadastrée section AO n° 187 au profit du propriétaire de la parcelle cadastrée section AO n° 165 comme indiqué dans l'acte d'acquisition ;
- autorise Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan, légalement habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'acte notarié de rétrocession ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Fait à Draguignan, le 24/11/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération  
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur